



Livret d'accueil



L'Echelle - Albi

SAMSAH - SAVS



Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Echelle.

Au sein de notre Service, vous pourrez trouver un accompagnement pour coordonner vos soins et réaliser votre projet de vie, en favorisant l'autonomie, l'inclusion, la citoyenneté.

Ce livret d'accueil vous présente le service, ses activités, le personnel, son fonctionnement.

L'Echelle fait partie de la Plateforme Adultes Autonomes du bassin de Castres-Albi, dans laquelle se trouvent également un Etablissement et Services d'Aide par le Travail, un Foyer d'Hébergement et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. L'objectif est de pouvoir vous proposer une large palette de services en fonction de vos attentes.

Bonne lecture.

Albi, le 1er octobre 2017

Emmanuel Giron, Directeur



I L'APAJH

I.1 La Fédération APAJH page 4

I.2 L'action militante page 5

II L'Echelle SAMSAH et SAVS

page 7

II.1 L'implantation géographique page 7

II.2 L'Echelle : SAMSAH et SAVS page 8

II.3 Plan de l'Echelle page 10

II.4 Organisation de l'Echelle page 11

II.5 Les prestations de l'Echelle page 12

III Informations concernant les personnes Accueillies

page 16

III.1 Modalités d'admission page 16

III.2 Pièces à fournir page 16

III.3 Assurance page 16

III.4 Conditions d'accueil des proches page 16

III.5 Droits et participation des personnes accueillies page 17

III.6 Continuité de l'accompagnement page 18

Annexes

- ✓ Notice d'information sur la personne de confiance



I.1 La Fédération APAJH



L'APAJH a été créé en 1962.

C'est une association militante et gestionnaire.

Elle défend les droits des personnes en situation de handicap.

Elle gère des structures sociales et médico-sociales.

Elle accompagne tous types de handicap : physiques, mentaux, psychiques, sensoriels, ...

L'APAJH est reconnu d'utilité publique depuis 1974.

Son action est utile à la société française.

Elle respecte les convictions de chacun.

Elle respecte la dignité des personnes en situation de handicap.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient ses différences.

La Fédération des APAJH intervient au niveau : national, départemental et européen.

Le mouvement APAJH, c'est la Fédération et les associations départementales.

Le mouvement APAJH gère plus de 630 structures sociales et médico-sociales.

30 000 personnes en situations de handicap sont accompagnées par l'APAJH.

14 000 personnes travaillent à l'APAJH.

L'APAJH veut l'égalité des droits pour tous :

- droit à l'école
- droit à la vie professionnelle
- droit à la vie sociale et culturelle
- droit au sport
- droit au logement
- ...

Elle fait donc avancer la réflexion et les actions pour un accès à tout pour tous.



I.2 l'action militante de l'APAJH

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes :

La primauté de la personne



- La personne en situation de handicap est d'abord une personne.
- Comme toute autre personne, c'est un citoyen.
- Elle a donc des droits et des devoirs dans son pays.
- Elle participe à la construction et à la réalisation de son projet de vie.
- Elle a droit à des aides pour compenser son handicap.
- Ce sont des aides techniques, financières, humaines.

Laïcité



- L'APAJH reconnaît que chaque personne a ses propres particularités.
- L'APAJH reconnaît que les différences de chacun sont une richesse.
- Les citoyens peuvent avoir des opinions personnelles.
- Les citoyens ont le choix de leurs convictions religieuses.
- La personne peut exprimer ses convictions religieuses.
- Mais elle ne doit pas imposer ses convictions aux autres.
- La laïcité permet de vivre tous ensemble en respectant les différences de chacun.



I.2 l'action militante de l'APAJH

Engagement citoyen solidaire



Le handicap peut concerner tout le monde.

C'est l'Etat qui doit venir en aide aux personnes en situation de handicap.

C'est ce qu'on appelle la solidarité nationale.

L'Etat doit donner l'argent nécessaire pour garantir une vie digne aux personnes.

La dignité, c'est le respect que mérite une personne quelles que soient les différences.

De l'intégration à l'inclusion



Pour l'APAJH, l'inclusion va au-delà de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive est une société qui ne met personne à l'écart.

C'est une société qui s'adapte aux besoins des personnes.

Elle assure à tous l'accessibilité à l'espace public.

Le milieu ordinaire doit s'adapter et s'ajuster aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'accessibilité universelle



Pour l'APAJH, l'accessibilité universelle c'est l'accès à tout pour tous, et non pas seulement aux bâtiments, aux transports, etc.

C'est l'accès pour tous à l'école, à l'emploi, au droit de vote, au logement, aux loisirs, au sport, à une vie affective, ...

Tout citoyen doit avoir accès à l'ensemble des services offerts à la population dans tous les domaines d'activités.





II.1 Implantation géographique

9 rue Léonard de Vinci 81100 Albi

Tél. 05 63 47 94 51

savs.echelle@apajh.asso.fr

www.apajh81.org/ets-fd/savs-samsah-lechelle/

Moyens d'accès:



- Train (gare à 3,7 km)

Informations sur www.ter-sncf.com/midi-pyrenees/fiches_horaires



- Bus sur le département: plusieurs liaisons sur le Tarn (gare routière à 3 km).
Informations sur www.tarnbus.tarn.fr

- Bus de ville lignes F1 (arrêt Picasso) et P (arrêt Causse).

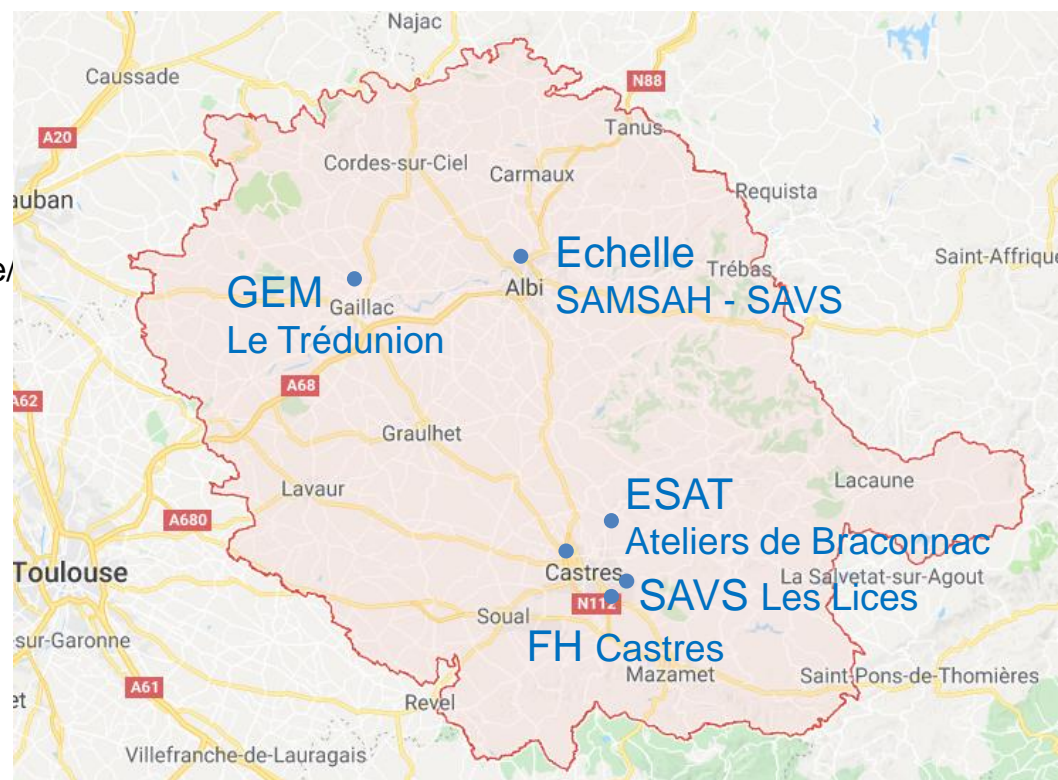
Informations sur www.grand-albigeois.fr/361-transports.htm



- En voiture : prendre la rocade, sortie St Juery, (Géant Casino).



- A pied, à partir du centre-ville : prendre la rue Croix verte jusqu'au lycée Rascol. Ensuite, la rue de la Mouline, puis sur la gauche le chemin du Go et enfin la troisième à droite, rue Léonard de Vinci.





II.2 Le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) – SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Population accueillie



- L'Echelle accueille 26 personnes (11 en SAMSAH et 15 en SAVS).
- L'Echelle accompagne des personnes en situation de handicap psychique dont l'état, stabilisé, nécessite un accompagnement médical, paramédical, psychologique et social en milieu ouvert et à domicile.
- Les personnes ont une orientation SAMSAH ou SAVS délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Elles ne sont pas hospitalisée à temps complet.



Les Finalités de l'accompagnement

L'Echelle propose un accompagnement adapté aux besoins de chacun, pour favoriser le bien-être et l'autonomie des personnes, les liens sociaux et coordonner le projet de soin.

Il recouvre tout ou partie des actes essentiels de la vie:

- Démarches administratives, budget
- Logement et vie quotidienne (courses, alimentation, ménage, transport)
- Santé et soins
- Culture et loisirs
- Vie sociale, familiale et citoyenne
- Formation et activité professionnelle
- ...





II.2 Le SAMSAH – SAVS



L'accueil est ouvert:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- le samedi de 10h à 16h



Recours en cas de difficultés (gracieux et contentieux)

Comme tout usager d'un établissement médico-social, je peux faire appel à une personne qualifiée pour m'aider à faire valoir mes droits (ou mon représentant légal; article L.311-5 du code de l'action sociale).

Personnes qualifiées dans le département du Tarn:

- BONNEMAIN Jean-Michel: Pendariès Haut 81600 Brens; tél 06 74 08 63 01 ; jm.bonnemain@orange.fr
- GROWAS Robert: 38 avenue du Vacayral 81370 Saint Sulpice; tél 05 63 40 07 73 / 06 33 47 07 27
afsl@orange.fr
- 39 77: numéro d'appel pour signaler un fait de maltraitance

MA PERSONNE
DE CONFIANCE



Personne de confiance

Vous pouvez désigner une « personne de confiance ».

C'est une personne en qui vous avez confiance.

Elle vous aidera à prendre des décisions et à comprendre vos droits.

La personne de confiance a un devoir de confidentialité.

Elle ne doit pas transmettre aux autres les informations que vous lui donnez.

Pour la désigner, vous devez compléter un formulaire.



Les plaintes, réclamations et dysfonctionnement

Il existe des fiches de déclaration « j'ai quelque chose à dire ».

Elles sont mises en place pour recueillir ma possible insatisfaction ou des faits de maltraitance dont je pourrais être témoin ou victime.





II.3 Plan de l'Echelle

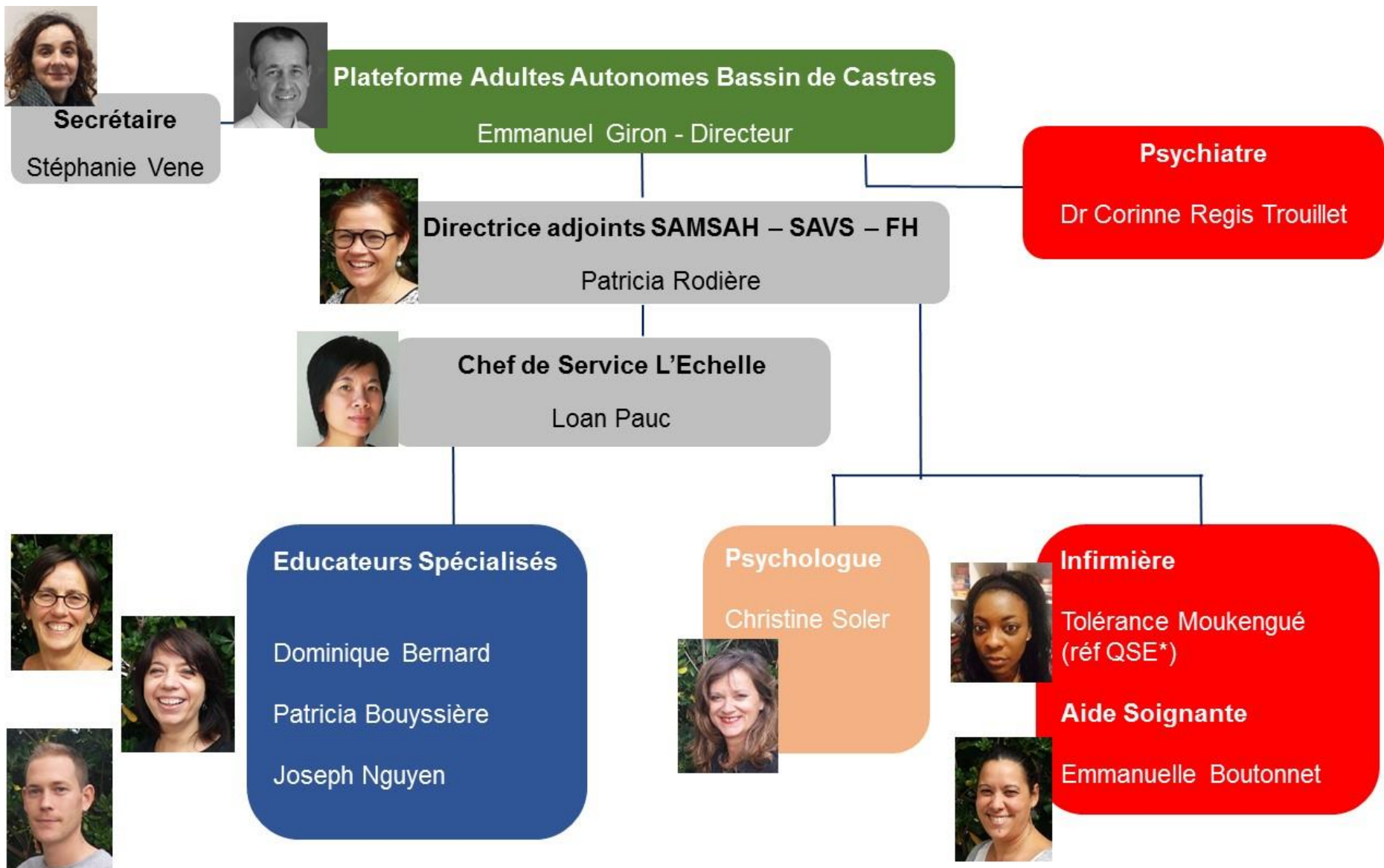
Le service est situé dans une maison de type familial avec un jardin extérieur.
Il se trouve à proximité des commerces et services proposés par la commune.

Le service est composé :

- d'une salle d'accueil
- d'une salle à manger et cuisine
- de bureaux dédiés aux entretiens
- d'une salle d'activité



II.4 Organisation de l'Echelle, les professionnels



*réf QSE : référente Qualité Sécurité Environnement



II.5 Les prestations de l'Echelle

Accompagnement pour le bien-être et l'autonomie

Prestations: définir et mettre en œuvre mon projet personnalisé d'accompagnement
(Démarches administratives, budget ; Logement et vie quotidienne ; Culture et loisirs ; vie sociale, familiale et citoyenne ; Formation et activité professionnelle)

Professionnels: mon éducateur référent, la psychologue, l'infirmière et l'aide soignante

Modalités : les rencontres ont lieu soit à l'Echelle soit à mon domicile

Favoriser le lien social

Prestations: proposer des temps de rencontres au sein du service et à l'extérieur

Professionnels: les éducateurs et les animateurs d'ateliers

Modalités : Rencontres collectives dans le cadre des ateliers ou sorties
Mise en lien avec le réseau associatif local

Coordination de mon projet de soins & de santé

Prestations: je m'appuie sur les professionnels pour coordonner mon projet de soin, et promouvoir ma santé

- La coordination des soins psychiatriques: la psychologue et la psychiatre du service
- La coordination des soins somatiques: l'infirmière et l'aide soignante du service

Modalités :

- les rencontres ont lieu à l'Echelle ou à domicile
- Coordination avec les professionnels de santé du secteur psychiatrique et somatique



Projet Personnalisé d'Accompagnement

Les prestations de l'accompagnement sont définies dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Ce document est co-écrit avec moi chaque année et évalué à minima tous les 6 mois.





II.5 Les prestations de l'Echelle : les ateliers collectifs

Ateliers Cuisine

Activité: je prépare mon repas et le partage avec les autres personnes du service

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi ; 10h30 - 12h30

Lieu : Echelle

Animateur : Emmanuelle Boutonnet



Atelier Ecriture

Horaires : mercredi 14h - 16h

Lieu : Echelle

Animatrice : Patricia Bouyssière



Atelier Arts plastiques

Activité: mosaïque, peinture, dessin, collage...

Horaires : jeudi 14h – 16h

Lieu : Echelle

Animatrice: Christine Rousselin



Atelier Chant

Horaires : mardi 14h – 16h

Lieu : Echelle

Animatrice: Stéphanie Aldebert





II.5 Les prestations de l'Echelle : les ateliers collectifs



Ateliers Informatique

Activité : selon mon niveau

Horaires : vendredi 10h-11h et 11h-12h

Lieu : Echelle

Animateur : Laure Sentou et Benjamin Sentou



Atelier Multisports

Activité : pratique d'une activité physique régulière (basket, ping pong, pétanque ...)

Horaires : jeudi 9h30 – 12h30

Lieu : Albi et Tarn (les transports sont assurés par l'Echelle)

Animateur: Joseph Nguyen



Ateliers randonnée

Horaires : mercredi 14h-16h30

Lieu : Albi et ses environs (les transports sont assurés par l'Echelle)

Animatrice : Dominique Bernard



Atelier photo

Horaires : mercredi 10h - 12h

Lieu : Echelle et prise de vue à l'extérieur (Albi)

Animateur : Bernard Moré





II.5 Les prestations de l'Echelle : les ateliers collectifs

Ateliers journal

Activité: réalisation d'un journal trimestriel

Horaires : lundi 14h -16h

Lieu : l'Echelle

Animateurs : Dominique Bernard et Joseph Nguyen



Ateliers Santé - Bien être

Activité: information sur sujets de santé
(sommeil, alimentation, addiction...)

Horaires : vendredi 14h-16h

Lieu : l'Echelle

Animateurs : Anaïs Cayre et Emmanuelle Boutonnet



Atelier Semaine de la Santé Mentale

Activité: préparation de la semaine (qui a lieu en mars)

Horaires : mardi 10h - 12h

Lieu : Echelle

Animatrice : Christine Soler



Autres temps collectifs

- Temps partagé (pendant les temps d'ouverture du service)
- Fêtes (Noël, été)
- Sorties
- Journées sportives
- Repas



III Informations concernant les personnes accueillies

III.1 Les modalités d'admission: comment rentrer à l'Echelle ?

- Je prends contact avec le service
- Je suis reçu par la psychologue et l'infirmière pour identifier mes besoins et souhaits, et découvrir l'Echelle.
- Je remplis :
 - ✓ un dossier de demande d'orientation SAMSAH ou SAVS auprès de la MDPH*
 - ✓ un dossier Aide Sociale auprès du CCAS** de la mairie de mon domicile
- Je rentre à l'Echelle, je fais une période de découverte (3 mois), je signe un Document Individuel de Prise en Charge.

Ou je suis inscrit sur la liste d'attente s'il n'y a pas de place disponible immédiatement.

- Je rencontre mon accompagnateur pour définir mon projet, et le service infirmerie pour mon dossier médical

III.2 Pièces à fournir lors de l'admission

- ✓ Dossier d'admission
- ✓ Notification SAMSAH ou SAVS délivrée par la MDPH
- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Carte vitale, attestations de l'Assurance maladie et mutuelle
- ✓ Dépôt de l'Aide Sociale
- ✓ Copie du jugement de mesure de protection (si besoin)

III.3 Assurance

L'Echelle a souscrit auprès de la MAIF une assurance responsabilité civile pour les activités de l'établissement.

III.4 Les conditions d'accueil des proches

La psychologue propose des rencontres avec les proches (avec l'accord des personnes accueillies).

*MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

**CCAS Centre Communal d'Action Sociale

III.5 Droits & participation des personnes accueillies



Droit et protection de l'information des personnes accueillies

Mon dossier est composé:

- des éléments administratifs, professionnels et sociaux, conservés au bureau de la chef de service
- des éléments médicaux conservés au bureau médical et accessibles uniquement au personnel médical (sauf dispositions judiciaires particulières).

L'Echelle garantit la confidentialité et la protection des données.

Après demande écrite auprès de la Directrice Adjointe, je peux consulter mon dossier (moi ou mon tuteur dans le cas d'une mesure de protection).



Participation à la vie de l'Echelle

- Le Conseil à la Vie Sociale (CVS) est un groupe qui se réunit 3 fois par an pour discuter de la vie des services. Je suis représenté par 1 délégué élu, Mr Amar Mendil, qui fait remonter mes questions.



- Le Comité des Personnes Accueillies permet d'échanger avec l'équipe de professionnels sur les prestations de l'Echelle et son organisation, de faire remonter mes questions et remarques.

Les réunions ont lieu 3 fois par an.

Toutes les personnes peuvent y participer.



Le règlement de fonctionnement

Remis lors de mon admission, il définit mes droits, devoirs et obligations, nécessaires au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de vie collective.



III.6 Continuité de l'accompagnement



Orientations possibles

Si mon projet est de quitter l'Echelle, plusieurs orientations sont possibles.

Nous pouvons vous accompagner vers une des solutions suivantes:

- Autre dispositif social ou médico-social (SAMSAH, SAVS, famille gouvernante, résidence accueil...)
- Dispositif de santé (CMP Centre Médico Psychologique, hôpital de jour ...)
- Fin de l'accompagnement



Droit à la renonciation: je peux à tout moment renoncer par écrit aux prestations, et quitter l'Echelle. Je peux aussi demander le changement de mon accompagnement.

Après l'Echelle

Une fois parti de l'Echelle et dans l'attente d'une solution stable pour moi, je peux continuer à demander conseil aux professionnels de l'Echelle.



Annexe

Notice d'information sur la personne de confiance



